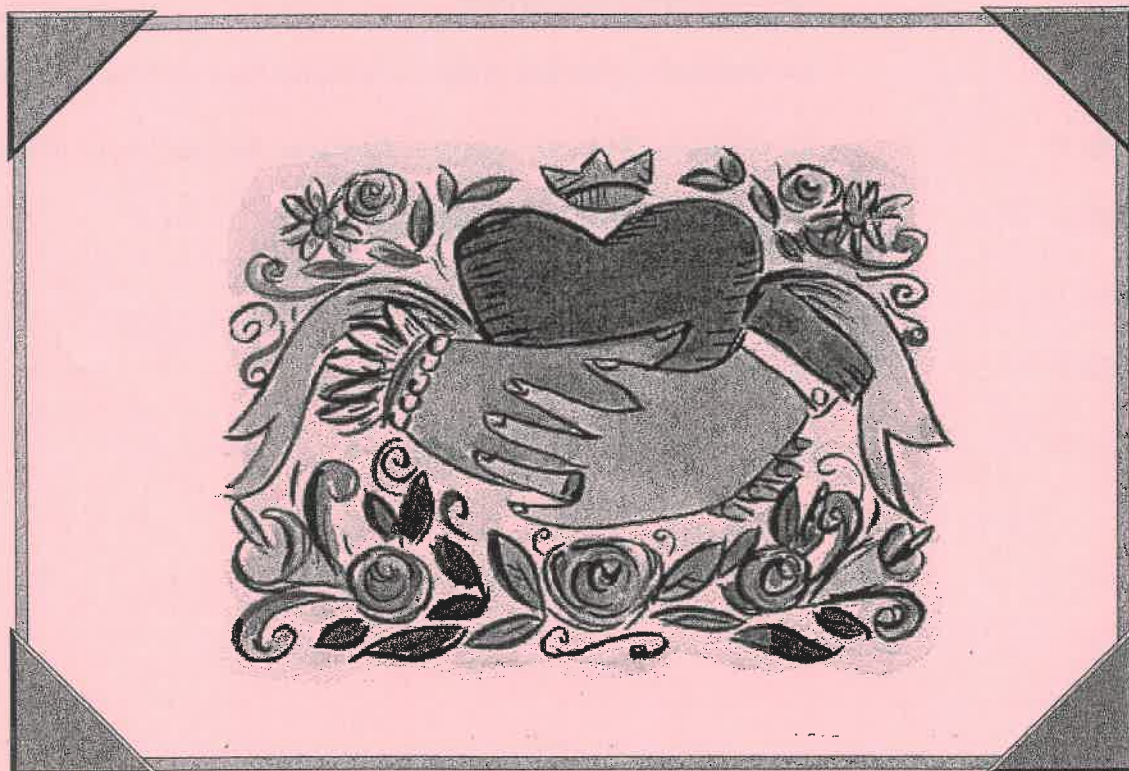


LA FEUILLÉE AU VENT DE L'HISTOIRE



FASCICULE 8

NOCES A L'ANCIENNE

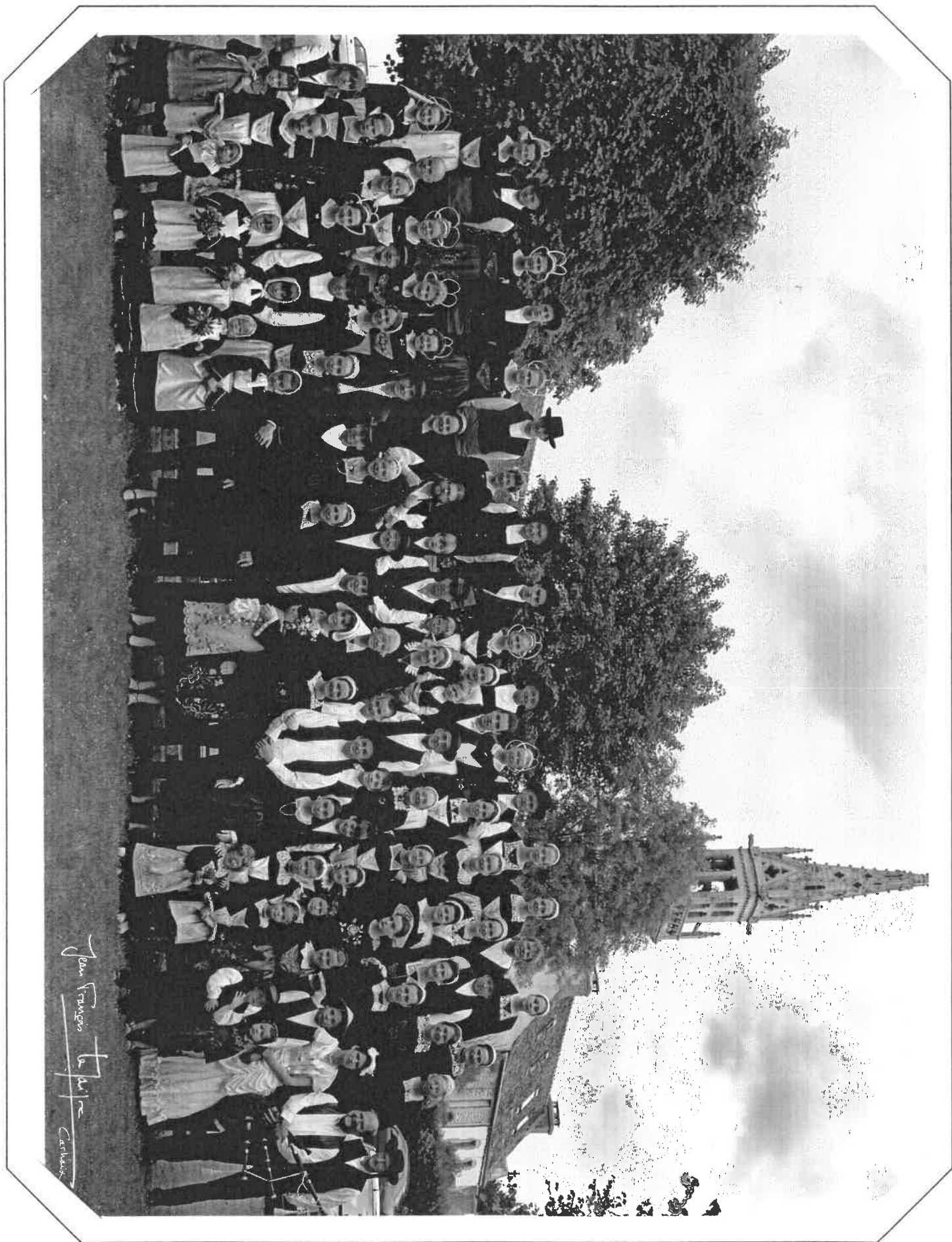
Déjà publiés dans la collection *LA FEUILLEE AU VENT DE L'HISTOIRE* :

Fascicule 1	La Feuillée et l'ordre des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem
Fascicule 2	La Commanderie de La Feuillée et les Commandeurs
Fascicule 3	La Saint Jean de La Feuillée
Fascicule 4	La Quévaise (1) ou la Condition Paysanne dans les Monts d'Arrée
Fascicule 5	La Quévaise (2) ou la Condition Paysanne dans les Monts d'Arrée
Fascicule 6	A l'époque du Petit Train (1912-1932)
Fascicule 7	L'Ecole de La Feuillée
Fascicule 8	Noces à l'Ancienne
Fascicule 9	La Gendarmerie de La Feuillée



Sommaire

Introduction	p 3
Actes de Mariage	p 4
Compter Fleurette	p 6
Les Accordailles	p 9
La Préparation de la Noce	p 10
Le Jour de la Noce	p 13
Le Retour de Noce	p 15
Cartes Postales	p 16
Quelques Expressions	p 40
Bibliographie et Remerciements	p 42



Jean Thompson
Lafayette
Catholics

Introduction

En 1908 s'est produit un événement original à La Feuillée sur le site du moulin de Kerelcun. En effet deux sœurs et leur frère célébraient leurs noces le même jour, conviant ainsi près de 1 200 personnes aux trois jours de fête. Il s'agissait de Jeanne, Françoise et François Marie, trois des six enfants Riou habitant le moulin à cette époque.

Le 2 août Françoise Marie Riou épousait François Bronnec à La Feuillée, Marie Jeanne Riou épousait Louis Bronnec à La Feuillée, et François Marie Riou épousait Mademoiselle Bris à la mairie de Berrien (mais la noce se déroula à La Feuillée). « Mariages d'inclination qui, pour se nouer, n'eurent à faire appel à un quelconque entremetteur. Les jeunes gens se rencontrèrent au pardon de la Saint Jean et se donnèrent rendez-vous le dimanche suivant près de Ruguellou dans un lieu agreste où la jeunesse se réunissait pour jouer aux quilles et au jeu de galoche. * »

Cette fête dura trois jours. Le premier fut réservé aux mariages et aux repas. Le deuxième, nécessaire pour se 'remettre' de ses émotions permit de 'manger les restes'. « Le dernier jour les hommes, pour montrer leur reconnaissance, se rassemblèrent pour lever un talus entourant une parcelle inculte dans la 'montagne' près du Roch Trevezel* ». »

L'Association An Follod a ravivé le souvenir de cet événement en organisant, près d'un siècle plus tard, le 25 juillet 2004, un mariage traditionnel à La Feuillée.

J M

L'An mil neuf cent huit, le deux du mois d'Août à sept heures
du soir, par devant Nous Jean Salain

Maire, Officier de l'Etat-Civil de la commune de La Feuillée
canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, sont comparus, en notre
Maison commune, Francois Bronnec, âgé de trente-cinq ans, né
à La Feuillée le vingt-deux Septembre mil huit cent soixant
douze, y domicilié, cultivateur, célibataire, fils majeur de
Pierre. Marie Bronnec esde Catherine Créoff, cultivateurs
domiciliés à Ruguelou en La Feuillée, d'une part —
Et Marie-Françoise-Louise Riou, âgée de trente-cinq
ans, née à La Feuillée le onze janvier mil huit cent
soixant-treize, y domiciliée, cultivatrice, célibataire,
fille majeure de Louis Riou, meunier domicilié au moulin
de Kereleun en La Feuillée, ici présent et consentant esde
Françoise Plastart, ménagère domiciliée audit moulin à
Kereleun, d'autre part.

N° 8

Mariage de

Bronnec
Francois

et de

Riou, Marie.
Françoise-Louise

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux.

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée ; après avoir été inter-
pellé de déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, les futurs époux ainsi que les
personnes qui autorisent le Mariage ayant répondu négativement

Vu les extraits, dûment légalisés, constatant les Naissances et Décès dont il vient d'être
parlé, pièces qui ont été déposées entre nos mains, et qui seront annexées au présent ;
faisant droit à la réquisition des parties, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-
dessus mentionnées, et du Chapitre VI du Titre V du Code civil, intitulé : DU MARIAGE,
avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et
pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au
nom de la Loi, que Francois Bronnec et Marie-Françoise-
Louise Riou sont unis par le Mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte publiquement, en présence de 1° Jean-Louis
Yvinec âgé de trente-quatre ans, profession de cultivateur
domicilié au bourg de La Feuillée 2° Jean Béton
âgé de quarante-sept ans, profession de cabaretier
domicilié au bourg de La Feuillée 3° Francois-Marie
Cren âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur
domicilié à Ruguelou en La Feuillée et 4° Louis Cloarec
âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur
domicilié au bourg de La Feuillée et, après que lecture du présent acte, les contractants
et les témoins et les Officiers de la Contractation ont signé avec nous.

Bronnec
Riou M F

Yvinec

Béton Cloarec

L. Riou

Salain

L'An mil neuf cent huit, le Deux du mois d'Août à sept heures
du Soir, par devant Nous Jean Salain :

Maire, Officier de l'Etat-Civil de la commune de La Feuillée
canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, sont comparus, en notre
Maison commune, Louis Bronnee, âgé de trente-trois ans
né à La Feuillée le dix-huit février mil huit cent soixante-quatre
y domicilié, cultivateur, célibataire, fils majeur de Pierre
Bronnee et de Catherine Créoff, cultivateurs domiciliés
Ruguellou, en La Feuillée, d'une part.

Et Marie-Jeanne Riou, âgée de trente-trois ans, née à
La Feuillée le quinze décembre mil huit cent soixante-quatre
y domiciliée, cultivatrice, célibataire, fille majeure de
Louis Riou, mariés domiciliés au moulin de Kerelec en
La Feuillée, ici présents et consentant et de François Plasse
ménager, domiciliés audit Moulin de Kerelec d'autre
part.

N° 9

Mariage de

Bronnee,
Louis

et de

Riou,

Marie-Jeanne

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux.

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée ; après avoir été inter-
pellé de déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, les futurs époux ainsi que les
personnes qui autorisent le Mariage ayant répondu négativement.

Vu les extraits, dûment légalisés, constatant les Naissances et Décès dont il vient d'être
parlé, pièces qui ont été déposées entre nos mains, et qui seront annexées au présent ;
faisant droit à la réquisition des parties, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-
dessus mentionnées, et du Chapitre VI du Titre V du Code civil, intitulé : DU MARIAGE,
avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et
pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au
nom de la Loi, que Louis Bronnee et Marie-Jeanne

Riou sont unis par le Mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte publiquement, en présence de 1° Jean-Louis
Yrinec, âgé de trente-quatre ans, profession de cultivateur,
domicilié au bourg de La Feuillée 2° Jean Bétou

âgé de quarante-sept ans, profession de cabaretier
domicilié au bourg de La Feuillée 3° François-Marie

Cren, âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur
domicilié à Ruguellou, La Feuillée et 4° Louis Cloarec

âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur
domicilié au bourg de La Feuillée et, après que lecture du présent acte, les contra-
ctants, les témoins et le père de la contractante ont signé avec nous

Yrinec

Bétou

Bronnee
Riou

Cloarec

trava
L. Riou

Marie-Jeanne

Compter Fleurette

S'il n'était pas recommandé aux garçons et aux filles de rester solitaires leur vie durant, il convenait toutefois de ne pas se précipiter vers le mariage. Les jeunes gens se rencontraient dans les foires, dans les fêtes, aux pardons ou à d'autres mariages. Ils se jaugèrent, se jugèrent, comparaient les uns aux autres, estimant autant les sentiments que les biens possédés par les familles. Le garçon avait tendance à jeter son dévolu sur une jeune fille rigoureuse, pouvant bien porter les enfants à venir et pouvant l'aider au travail. La jeune fille s'attachait plutôt à la moralité du galant et à sa force physique.

Pour espérer un bon parti, les jeunes filles utilisaient des procédés tels que : piquer le pied ou le nez d'un saint avec une épingle, jeter une pièce de monnaie dans une fontaine, se frotter à une pierre monumentale, trouver des primevères à sept pétales, avoir une pièce dans sa poche lorsqu'on entendait le chant du coucou, et autres croyances. Pour lier connaissance et donner une occasion aux jeunes gens de les aborder, elles laissaient pendre de la poche de leur tablier un coin de mouchoir que les jeunes gens s'empressaient de leur substituer.

Sous motif de jeu le galant cédait sa prise ou la troquait contre l'insite d'une promenade. Il se présentait en complimentant la belle sur son allure et sa tenue. Si celle-ci baissait les yeux, c'était l'aveu de son trouble et la permission de lui tenir compagnie et de la raccompagner chez elle. Il lui offrait sa part de pardon (des bonbons, des rubans). Les sentiments étaient évoqués avec pudeur : un garçon amoureux ne disait pas « je t'aime » à la jeune fille, mais qu'« il l'estimait ». Les demoiselles offraient une branche de bouleau à celui qui serait son époux et une branche de coudrier à celui qu'elle refusait.

Autrefois on se mariait entre villages de gens « de même bord », afin d'accéder à une plus haute condition sociale. Les parents ne tenaient pas toujours compte des sentiments des jeunes gens. Les commérages avaient lieu au lavoir. Les jeunes, pour se venger, lançaient de l'herbe et de la boue pendant la lessive.



549. COSTUMES BRETONS

Idylle au pays de Cornouaille - Environs d'Huelgoat



Collection Villard, Quimper

4232. - Les Fillaouères de la Montagne de la Feuillée-Huelgoat

Les Accordailles

Le *bazralan* est l'entremetteur. Il est souvent tailleur, cordonnier, bourselier, mais il peut être mendiant ou bien la *commère* du voisinage. C'est lui qui passe dans les maisons et renseigne les familles sur les différents partis. Un bon entremetteur doit en effet connaître à la fois la famille que l'on représente et celle où l'on se rend. Il faut qu'il connaisse la tenue de la ferme, l'état des récoltes, les soins apportés aux bêtes, et toutes autres choses concernant la bonne marche de l'exploitation.

La *penneres* est la future épouse. Le *bazralan* aura pris soin de la rencontrer chez ses parents un jour où ceux-ci sont partis aux champs. Il lui vante les mérites de ce jeune galant qu'il représente jusqu'à ce que la jeune fille, intéressée, lui propose de revenir en discuter avec ses parents.

Si l'affaire galante semble intéresser la famille, la « demande de parole » va débiter ; c'est à dire une sorte de marchandage camouflé où la passion amoureuse n'existe pas. Les parents peuvent refuser ce projet d'union et il n'y aura donc même pas de « demande de parole ». Si par contre ils offrent un bon bouillon de viande chaud ou des crêpes et des œufs frais, c'est de bon augure pour le *bazralan*. Il pourra alors fixer une troisième rencontre où la famille entière du jeune homme se rendra chez la *penneres* afin de régler les questions de dot et de mariage.

Dans certains cas, le *bazralan* n'intervenait pas, c'était le jeune homme lui-même qui venait vanter ses mérites. Il se présentait, souvent accompagné de son père, dans la maison de la *penneres* avec le « panier noir », contenant des victuailles et des bouteilles destinées à sceller leur accord. La discussion débutait tout d'abord par des nouvelles du pays, la prochaine foire, le pardon tout proche, le temps qu'il faisait, évitant soigneusement le sujet délicat, ceci afin de permettre aux parents de la promise de se faire une opinion sur ce prétendant.

La réponse pouvait être directe, à la fin de la discussion, ou bien indirectement donnée par un code subtil, le « chasse galant », c'est à dire par la disposition des tisons dans la cheminée. Habilement dressés, les tisons signifiaient le renvoi du jeune homme. Disposés comme à l'accoutumée, ils lui ouvraient les portes de la maison et du cœur de sa promise.

La Préparation de la Noce

L'annonce des bans se déroulait au presbytère de la paroisse de la jeune fille. Le recteur notait les noms et les qualités des futurs mariés et vérifiait leurs connaissances en catéchisme. Les fiancés devaient se confesser tout en expliquant les raisons de leur union. Une fois ces démarches accomplies, le recteur leur offrait un verre de vin. Le curé était le maître de la paroisse. Il pouvait interdire un bal ou refuser de célébrer un mariage parce qu'au cours du bal de fiançailles il y avait eu trop de bruit.

La veille de la noce les enfants du village aidaient à nettoyer les tables pour le café qui serait servi le jour du mariage aux invités qui viendraient chercher la mariée. Les femmes allaient de ferme en ferme chercher le lait qui serait utilisé pour préparer le far. Quelques jours avant le mariage, les invités venaient payer leurs repas (*le profit*) ; à cette occasion un café (*goûter*) leur était servi.

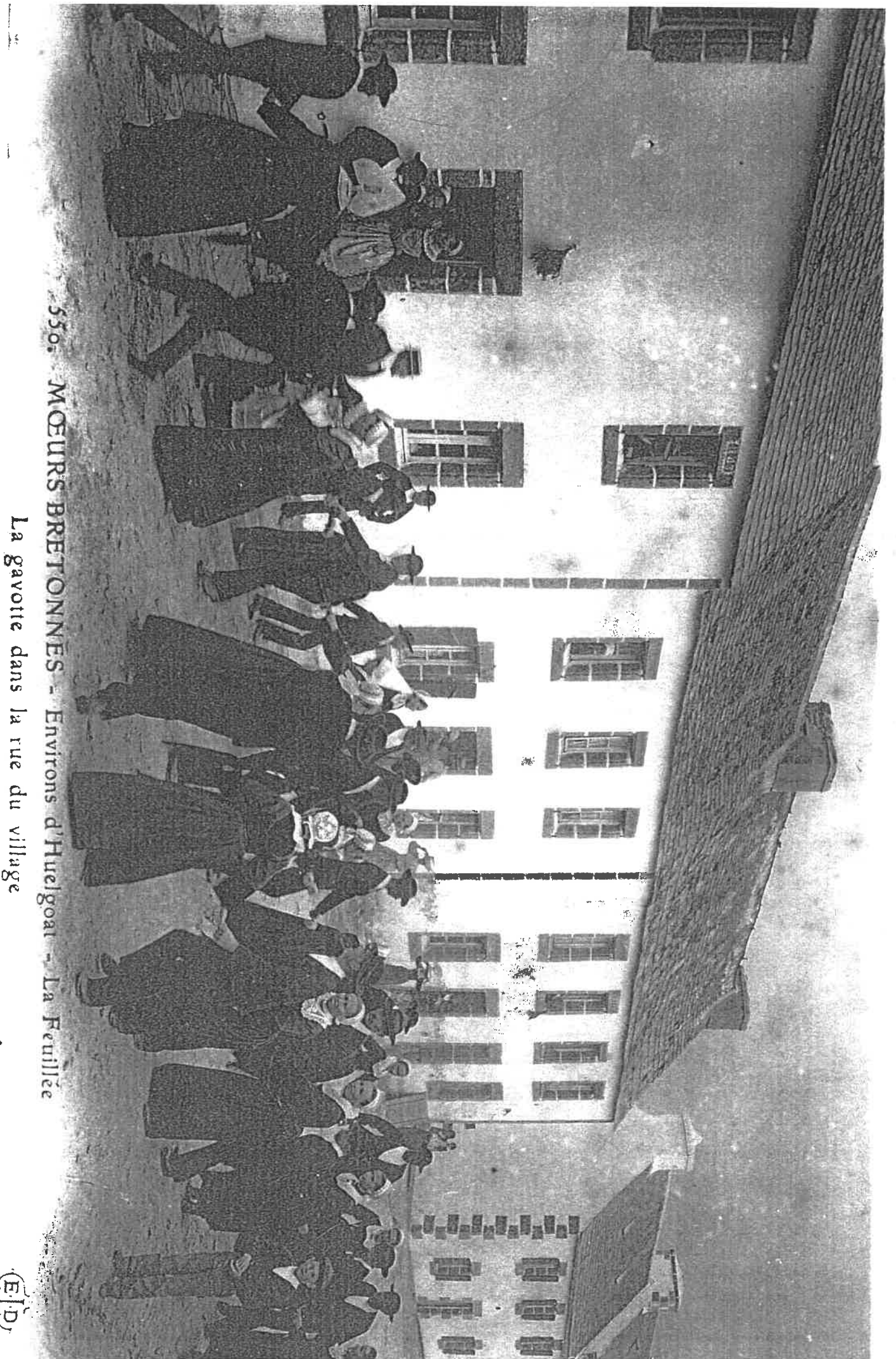
Pour les grands mariages regroupant un nombre important d'invités, on creusait des fossés dans un champ : l'un des côtés du fossé servait de siège, l'autre de table. Des planches posées sur le dessus du fossé garantissait la stabilité des assiettes qui y seraient placées. Parfois on utilisait des échelles à chant pour s'asseoir. Très souvent les hommes étaient regroupés d'un côté et les femmes d'un autre.

Les fiancés se préparaient. La pènnerez ornait son costume d'un long ruban décoré et d'une montre à gousset ; ses demoiselles d'honneur portaient également un long ruban comme elle. Le code vestimentaire des femmes participant à la noce pouvait se lire par la couleur de leurs tabliers : rose pour une fiancée, vert pour une célibataire, gris pour une épouse, noir pour une veuve.



209. Costumes Bretons - Environs de Huelgoat (Pillauer's)
Marchands de vieux chiffons de Botmeur et La Feuillée

E[D]



550. MOEURS BRETONNES - Environs d'Huelgoat - La Feuillee

La gavotte dans la rue du village

Le Jour de la Noce

Les garçons d'honneur allaient chercher le marié chez lui ; on leur servait alors un café (mais aussi vin, crêpes, gâteaux). Puis ils allaient chez la fiancée qui attendaient avec ses témoins : on goûtait à nouveau dans cette maison. Le cortège se formait alors, les sonneurs en tête, en direction de la mairie. Il rencontrait le 'passage de la corde' : une corde décorée de rubans et de fleurs était tendue devant le cortège et chaque participant devait payer son écot pour avoir le droit de la franchir.

Après avoir été mariés à la mairie, le cortège se reformait, mariés en tête, pour se diriger vers l'église. Une fois la cérémonie terminée, on prenait la photo de la noce et on dansait des gavottes. Puis le cortège allait de café en café, dansant devant chaque établissement (les garçons et les filles d'honneur payaient les consommations). Enfin tous les participants se dirigeaient toujours en musique vers le lieu du repas.

Le menu était simple mais apprécié : soupe de pot au feu, tripes, rôti de boeuf, far et/ou riz au lait, 'pâte brisée', l'ensemble agrémenté d'un peu de vin, mais plus souvent de 'goutte' et de cidre. Chaque invité amenait son couvert (assiette, couverts, bolée ou ¼ aluminium pour boire). Le repas, long à servir pour autant d'invités, était entrecoupé de danses, dont la danse du rôti, où les sonneurs escortaient les premiers plats servis à table (on faisait passer alors une corbeille entre les invités qui mettaient une obole pour les musiciens).

Le reste de la journée se poursuivait en musique. Ceux qui étaient 'fatigués' trouvaient toujours un tas de paille installé dans un coin pour y faire une petite sieste. On organisait des jeux pour tous : galoches, courses, luttes, et des marchandes de bonbons venaient vendre leurs friandises. À la fin de la journée, les invités qui repartaient ramenaient dans leurs villages une 'part de noce' à ceux qui n'avaient pas pu venir à la fête. Ceux qui restaient escortaient les mariés dans leur nouveau foyer et s'ingéniaient à les tourmenter de mille et une façons pour les empêcher de se retrouver seuls.



COSTUMES BRETONS

• 547. Au pays de Cornouaille - Costumes de La Feuillée
Environs de Huelgoat

Le Retour de Noce

La fête s'est prolongée fort tard ; on a agacé les mariés de mille et une manières durant la nuit afin de les empêcher de consommer leur union. Souvent ils ont eu à boire la soupe au lait, présentée dans un pot de chambre dans lequel on ajoute du beurre, du vinaigre, de l'ail, du poivre et du sel, avec en garniture des bonbons, une carotte et deux échalotes, censée représenter leur future vie commune.

Cette nouvelle journée se déroule différemment selon les régions. Parfois les mariés et leurs proches assistent à l'église à un office des défunts afin de les honorer, puis se recueillent pour une prière sur leurs tombes. Mais ce qui est commun à tous, est que ce « retour de noce » est consacré à manger les restes du repas de la veille. Souvent ce sont les mariés qui servent à table les organisateurs des festivités, se montrant ainsi reconnaissant de l'aide apportée. Parfois on invite à la table des mendiants, qui sont servis également par les époux. Une croyance recommandait de couvrir de jour-là les ruches de la maisonnée d'un drap rouge pour convier les abeilles à la fête, car on craignait sinon que l'essaim ne se sente oublié et décampe. On brisait aussi, par superstition, de la vaisselle pour assurer le bonheur des époux.

Venaient alors le temps de quelques danses pour les plus saillants. A La Feuillée, lors du tripe mariage de 1908, le dernier jour des noces a été utilisé à bons escient. Si les noces avaient permis un intermède joyeux au défilé morose des semaines de labeur, il fut prouvé que l'on pouvait reprendre le travail avec tout autant de gaieté que l'on avait manifesté pendant la fête : les hommes se réunirent et levèrent un talus tout autour d'une parcelle inculte dans la montagne.

Louis Bronnec et Marie -Jeanne Riou

lors de leur mariage le 2 août 1908

*(la mariée porte une 'cornette' pointue que l'on posait par-dessus la coiffe ; cette cornette
disparaît du costume traditionnel après la première guerre mondiale)*

Suivi des parents du marié, Pierre Bronnec et Catherine Créoff

*Suivis des cartes postales prises
lors des grands mariages fêtés à :*

La Feuillée au village de Kerelcun (1 200 invités)

Berrien au village de Kerver (1 800 invités)

Scrignac (2 100 invités)



532. Une Noce de 1.500 personnes au pays de Cornouaille
Les Marais

EN BRETAGNE



E.D.

531. Une noce de 1500 personnes au Pays de Cornouaille
Le Beau-Pere et la Belle-Mere



533. Une Niece de 1500 personnes au Pays de C...

Une noce de 1500 personnes au Pays de Cornouaille
L'Arrivée des mariés au festin



5 Nœce Bretonne au Pays de CORNOUAILLES. — En route pour le Fêstin au son de la Bombarde







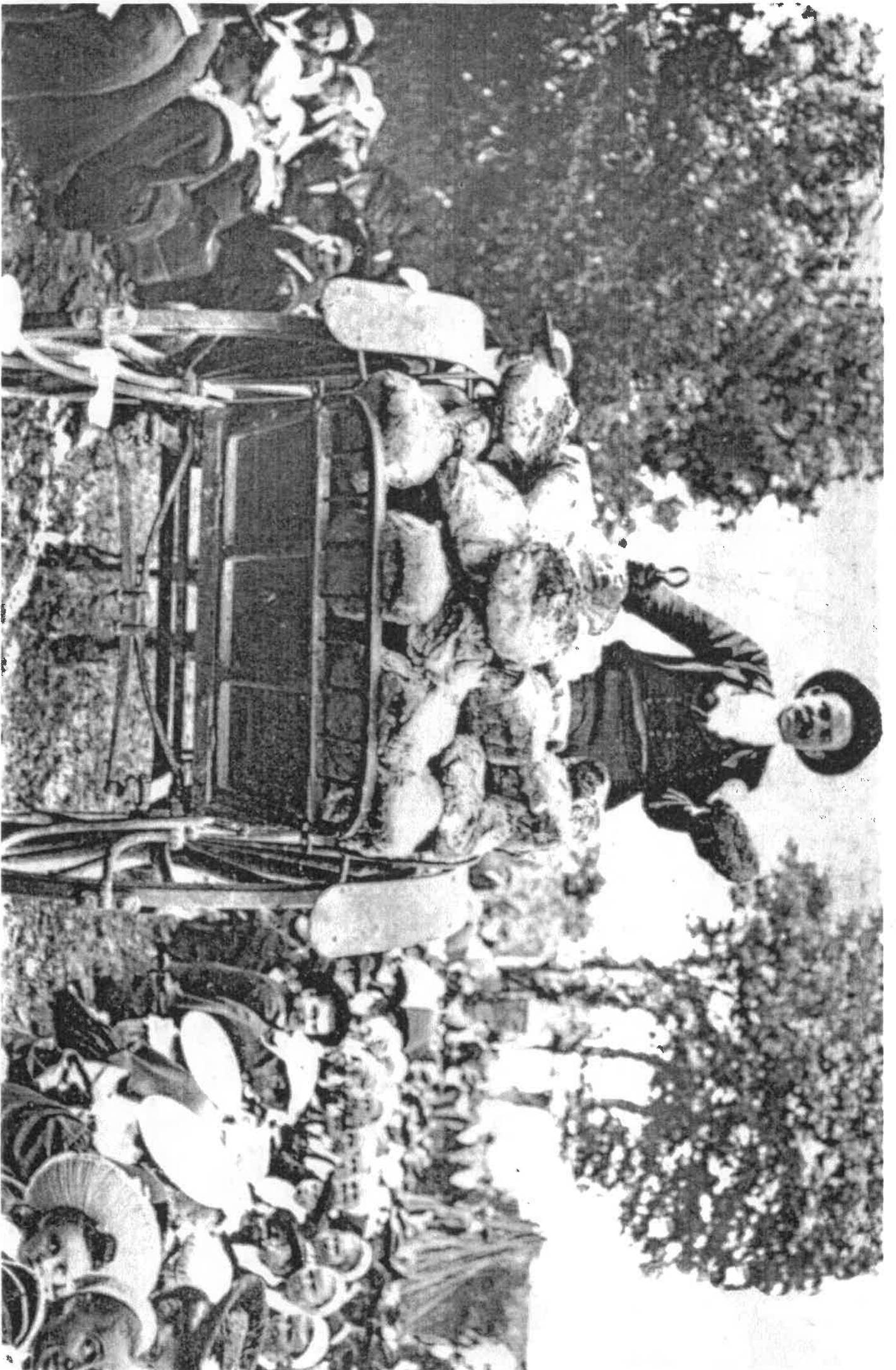
EN BRETAGNE

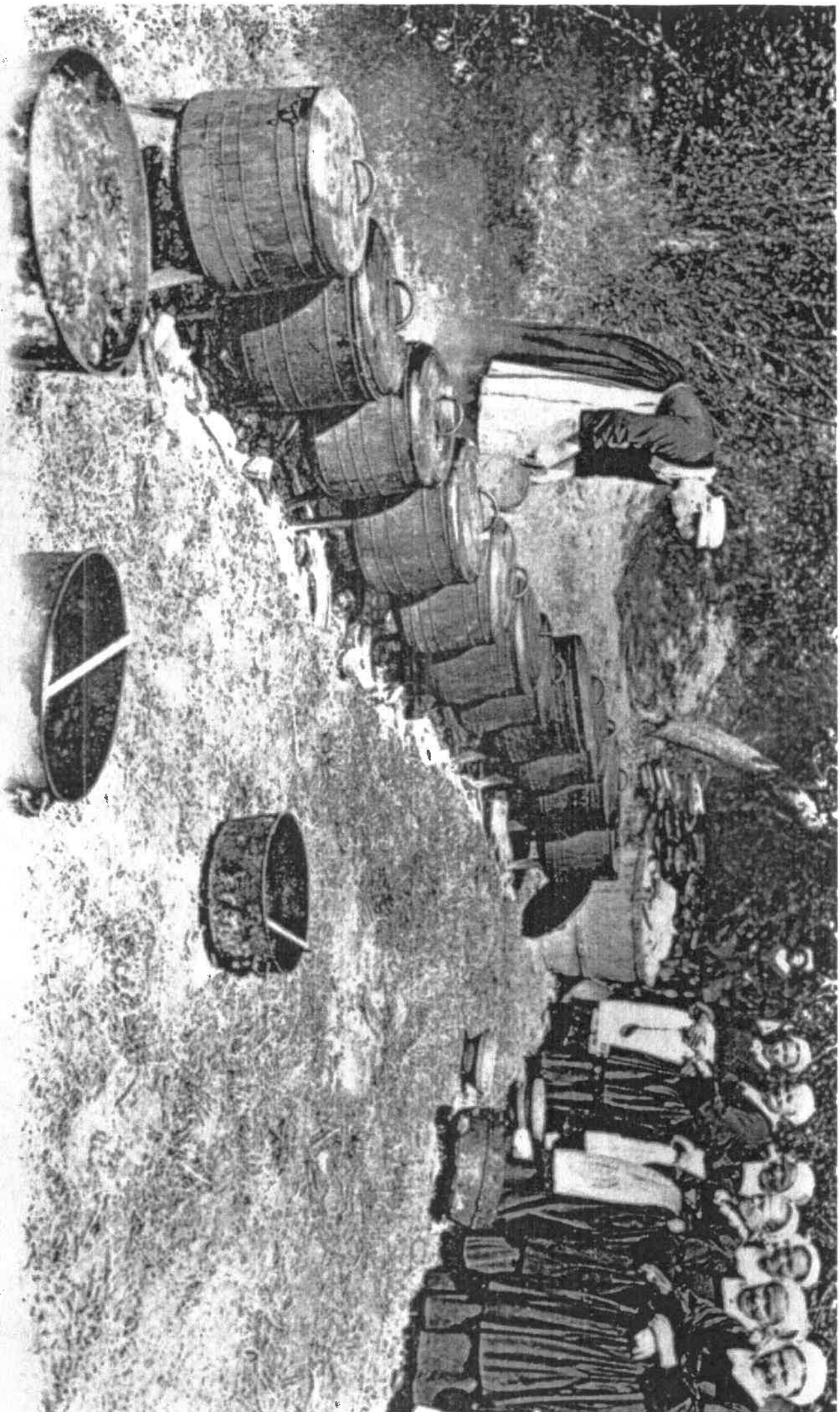
535.

Une nœce de 1500 personnes au Pays de Cornouaille
La table d'honneur - La Famille et les Mariés

(E.D.)

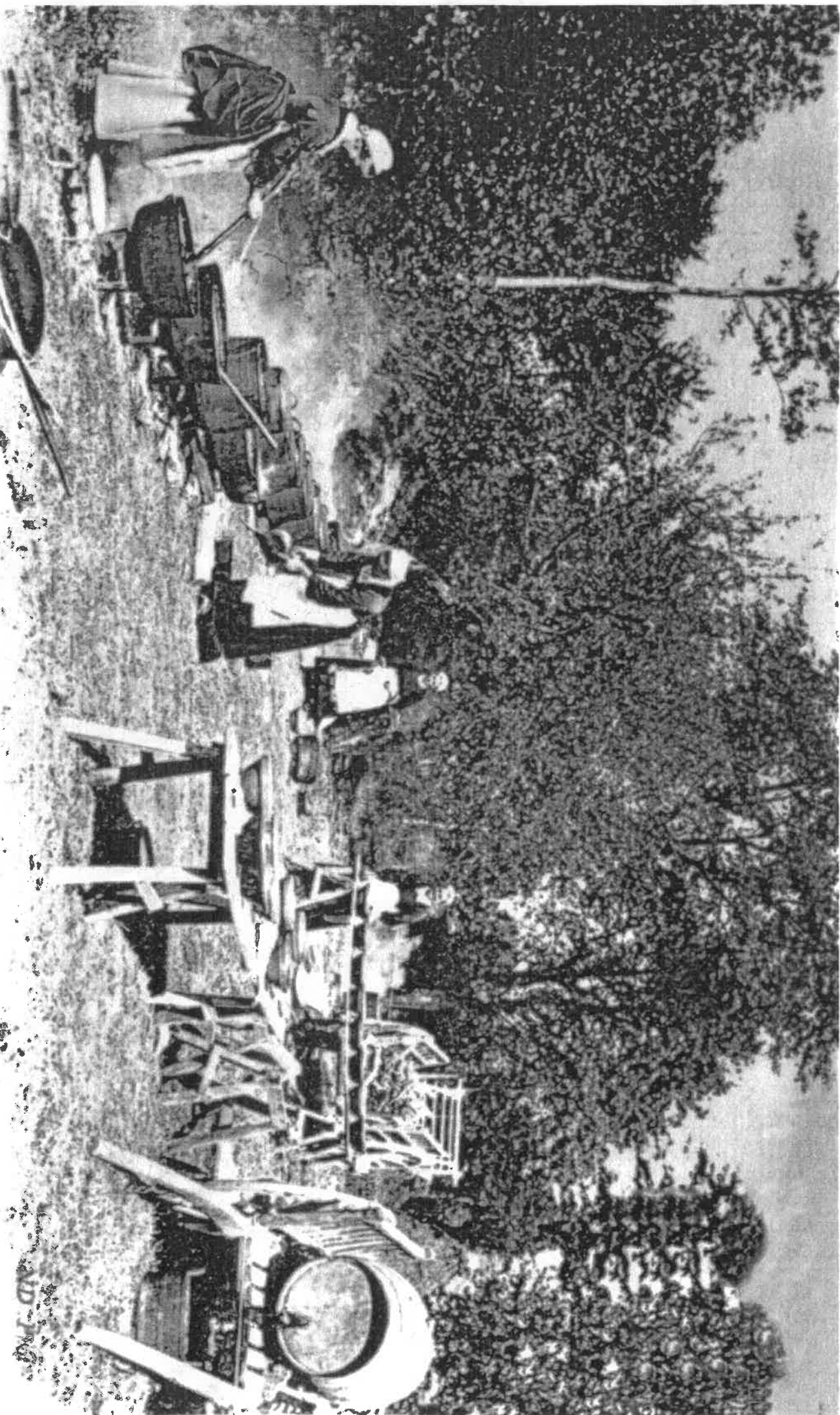


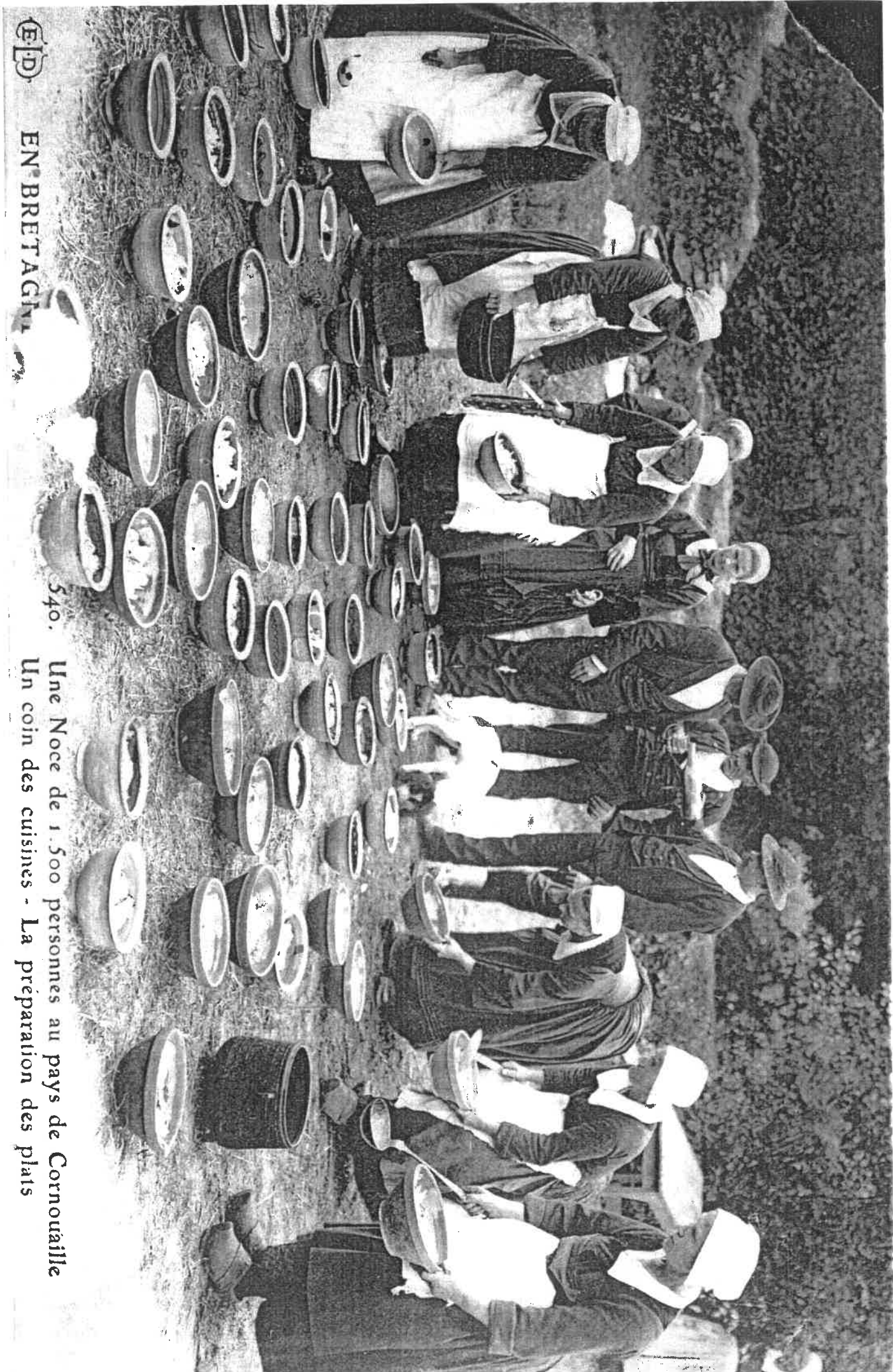




Noël Bretonne au Pays de CORNOUAILLES. — Festin de 1,800 Personnes; les douze Marmites

Noce de Pionne au Pays de CORNOUAILLES. — Le Festin de 1,800 Personnes; Visite aux Cuisines



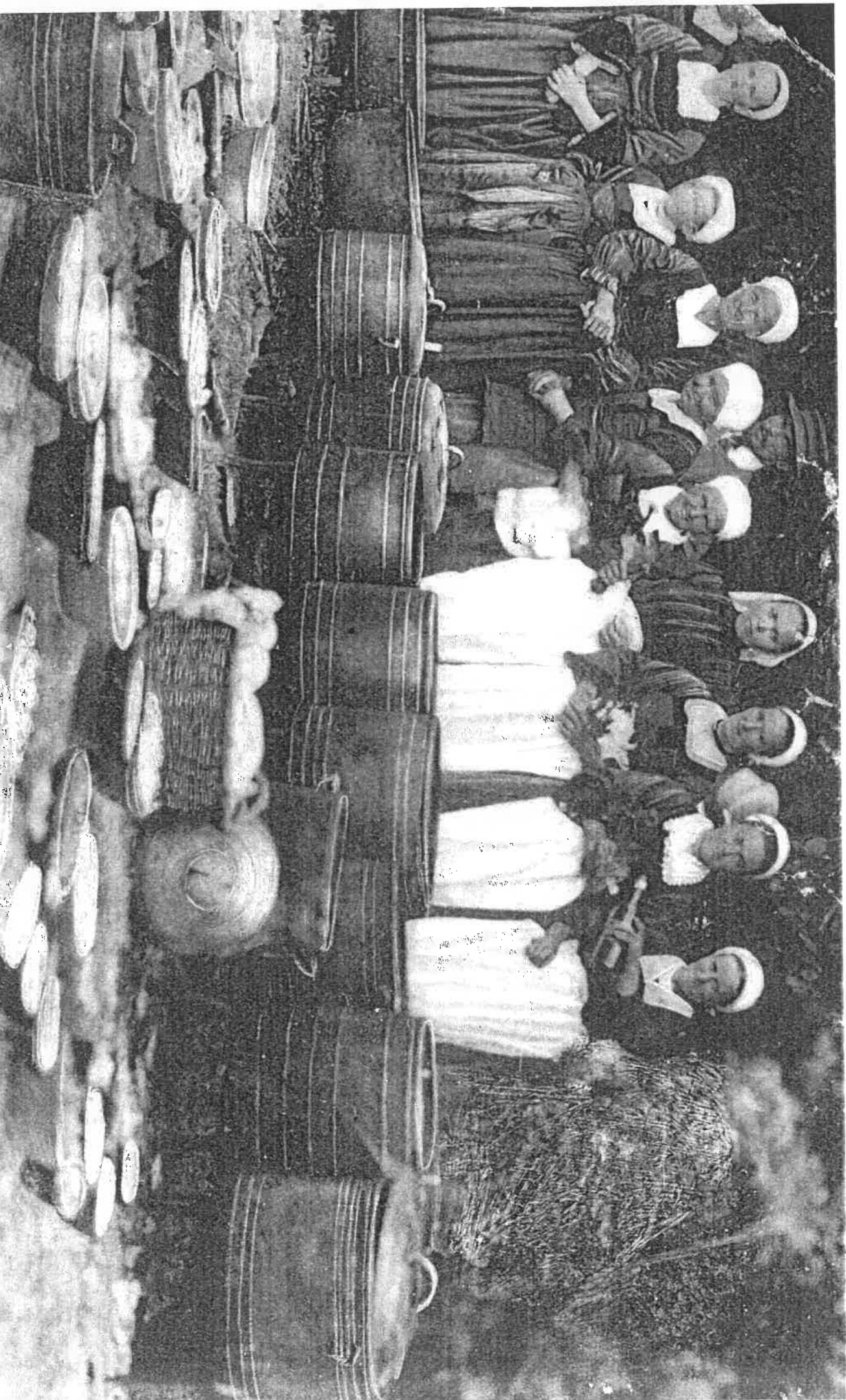


E.D.

EN BRETAGNE

540.

Une Noce de 1.500 personnes au pays de Cornouaille
Un coin des cuisines - La préparation des plats



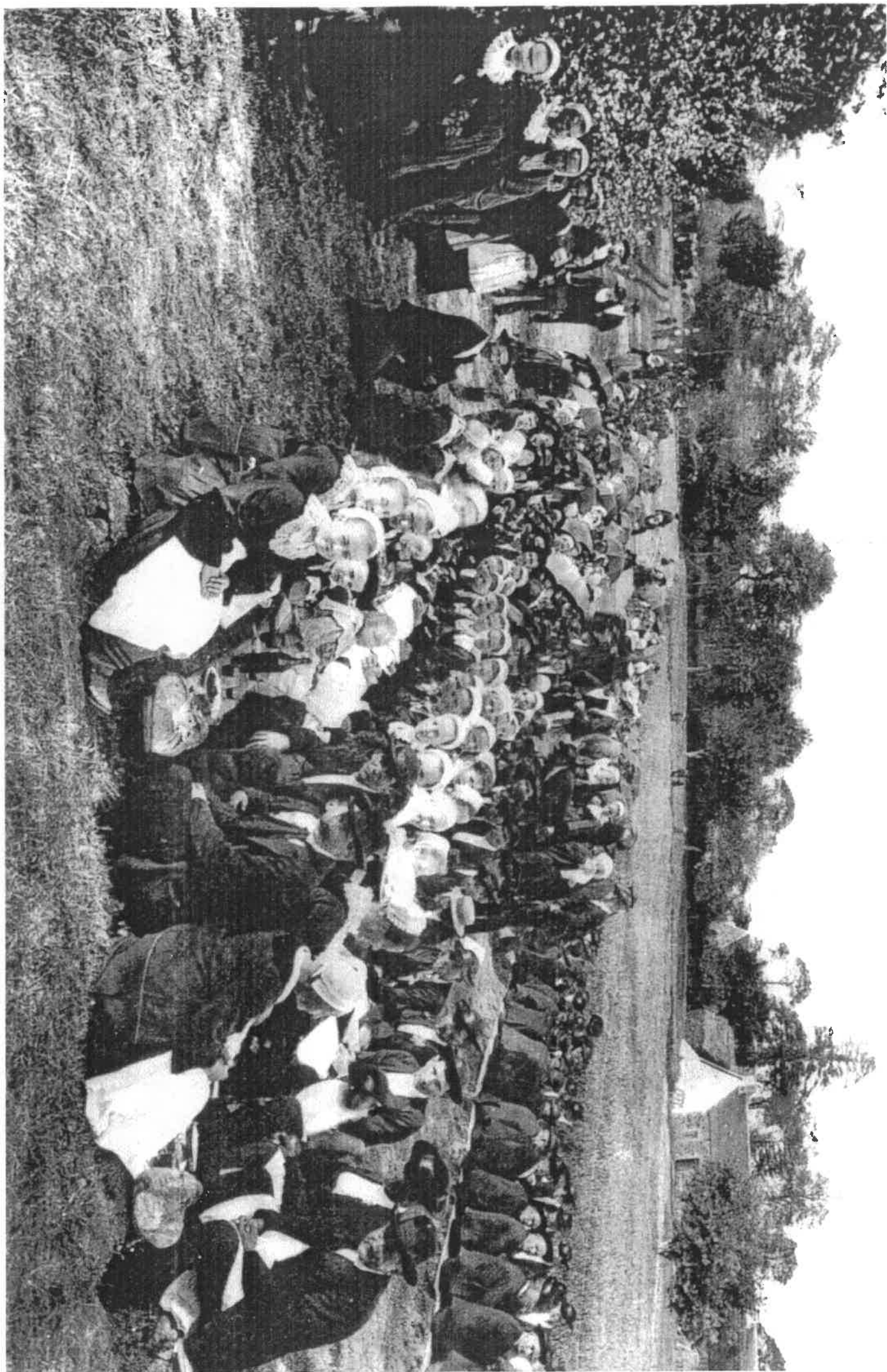
EN BRETAGNE 538. Une Noce de 1.500 personnes au Pays de Cornouaille
La Cuisine en Plein Air



E.D.

EN BRETAGNE

Une Noce de 1500 personnes au Pays de Cornouaille
Le Dessert - Distribution des plats de « far » traditionnels





EN BRETAGNE 536. Une Noce de 1.500 personnes au Pays de Cornouaille

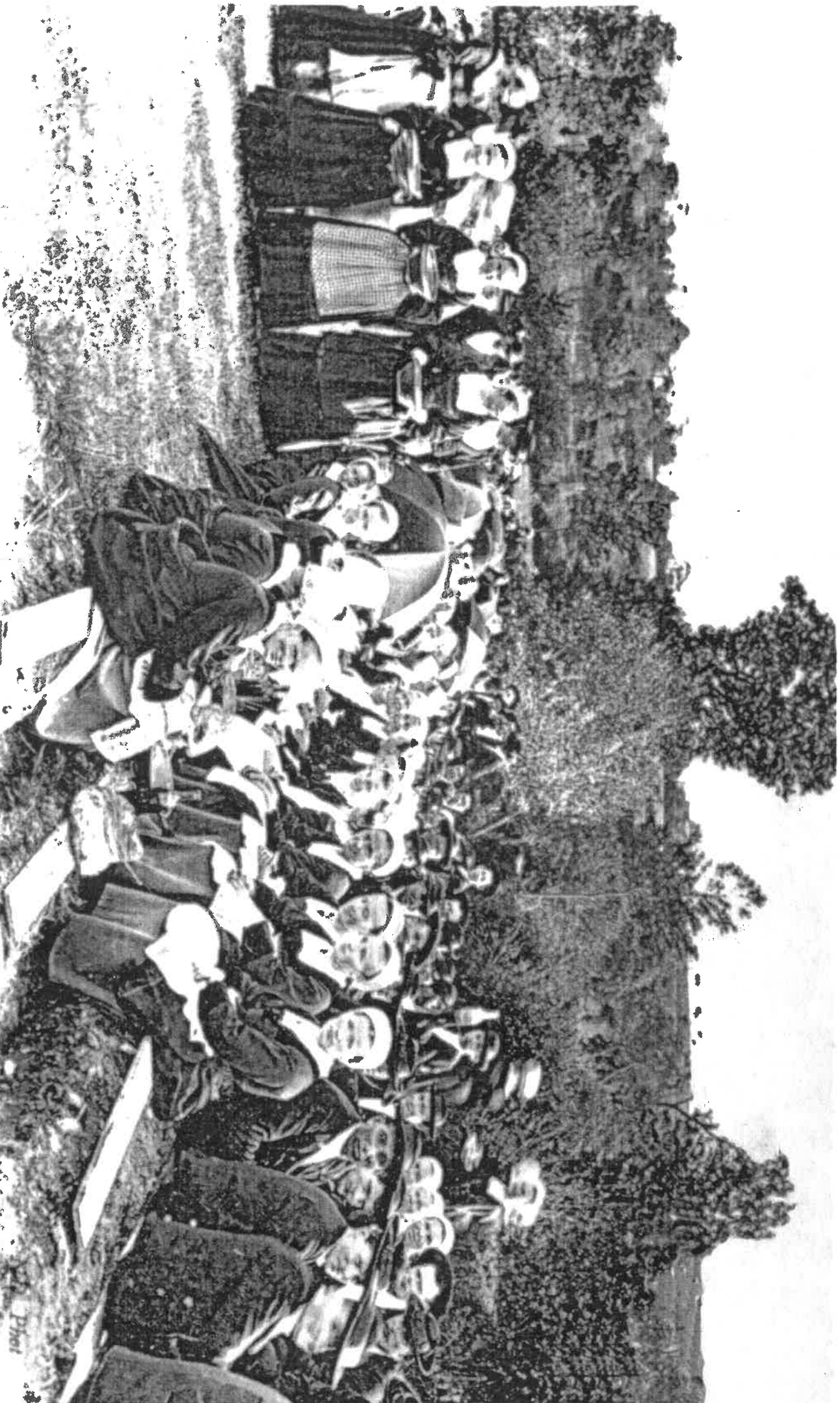
Le Festin - Côté des femmes

Noce Bretonne au Pays de CORNOUAILLES. — Réunion de 1.800 Personnes, côté des Hommes

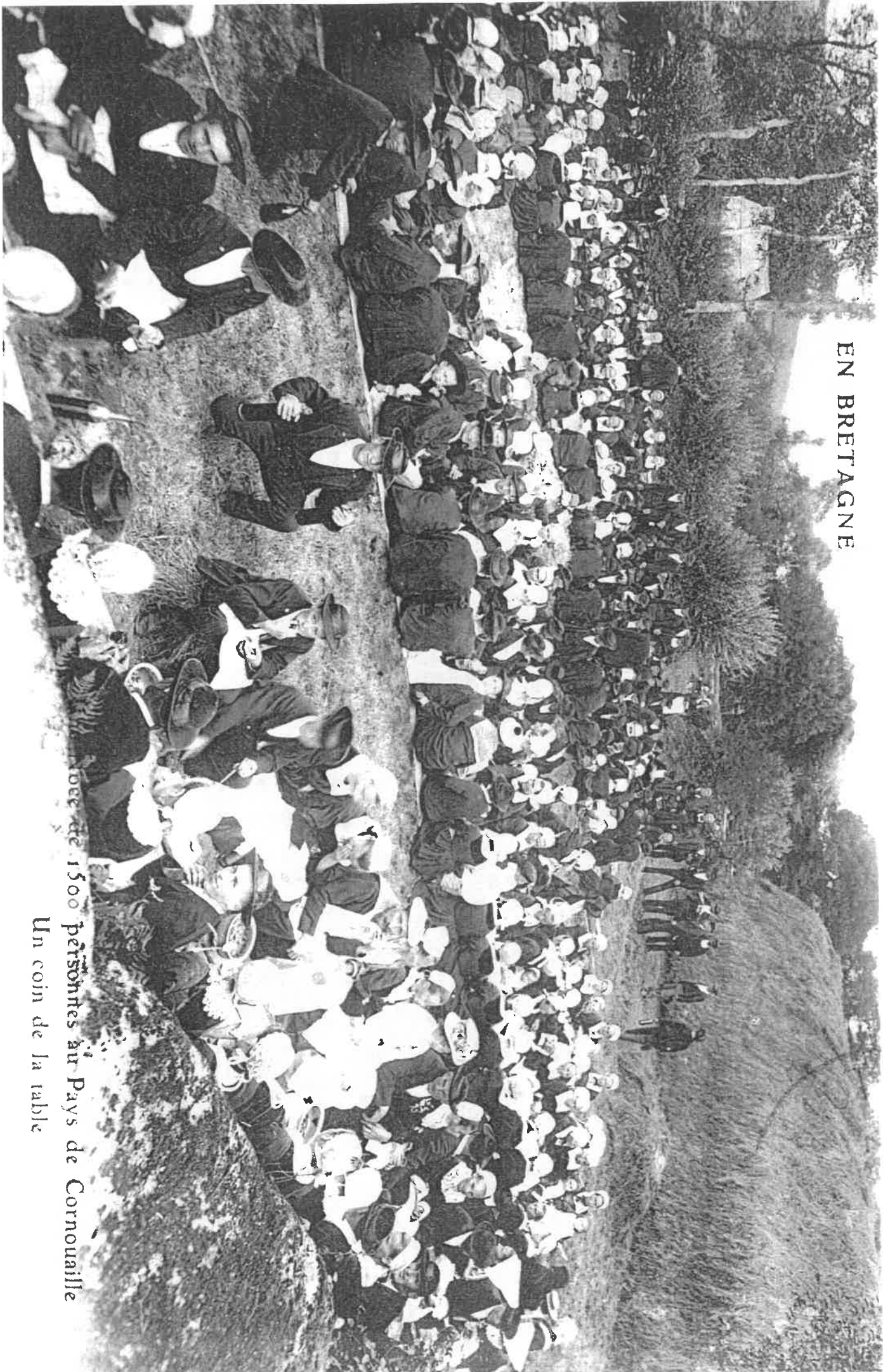


ND. 1801

11 Née Bretonne au Pays de CORNOUAILLES. — Festin de 1,300 Personnes, table des Femmes

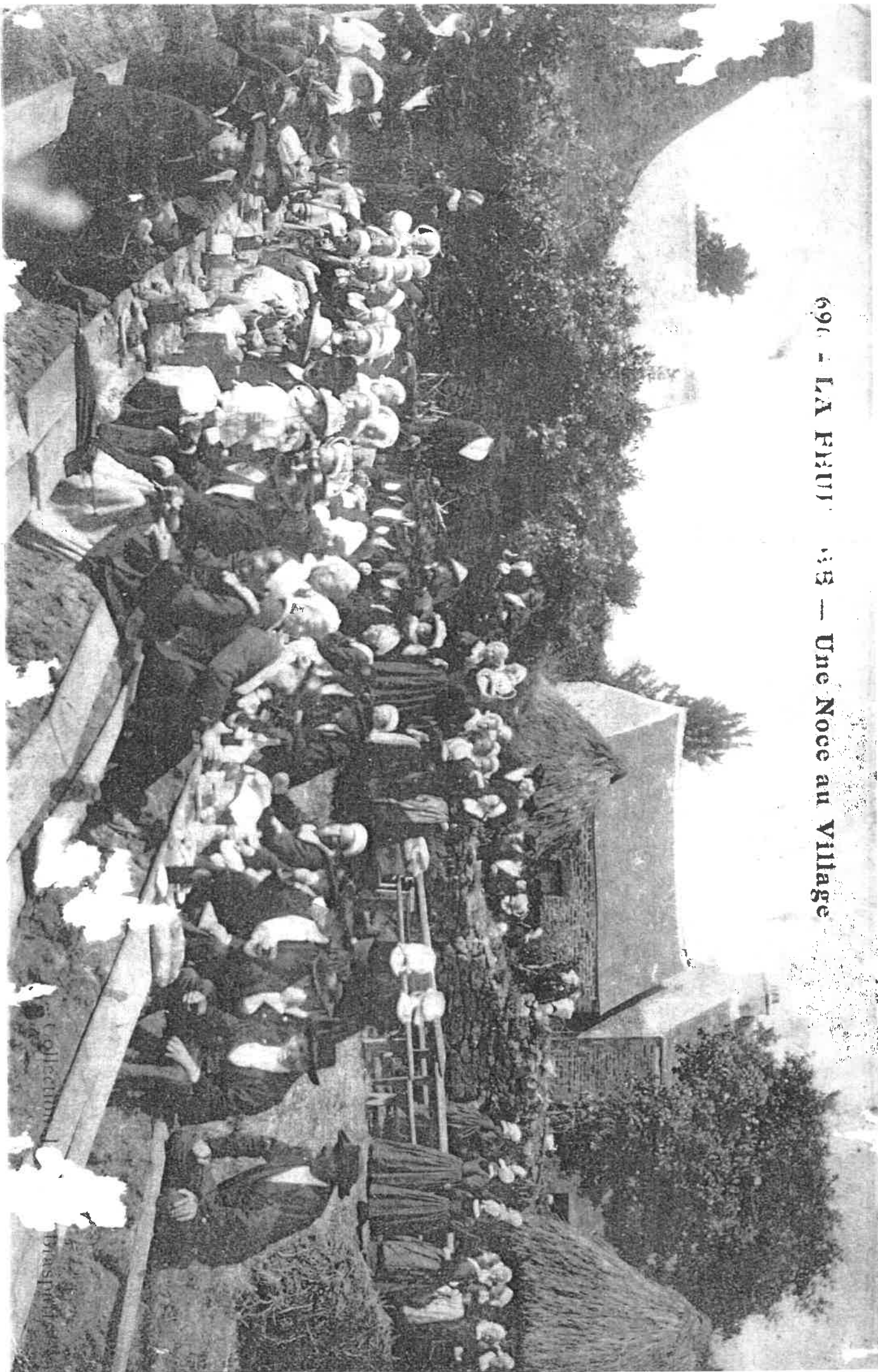


EN BRETAGNE



Un coin de la table
d'une douzaine de 1500 personnes au Pays de Cornouaille

690 - LA FÊTE - 13 - Une Noce au Village

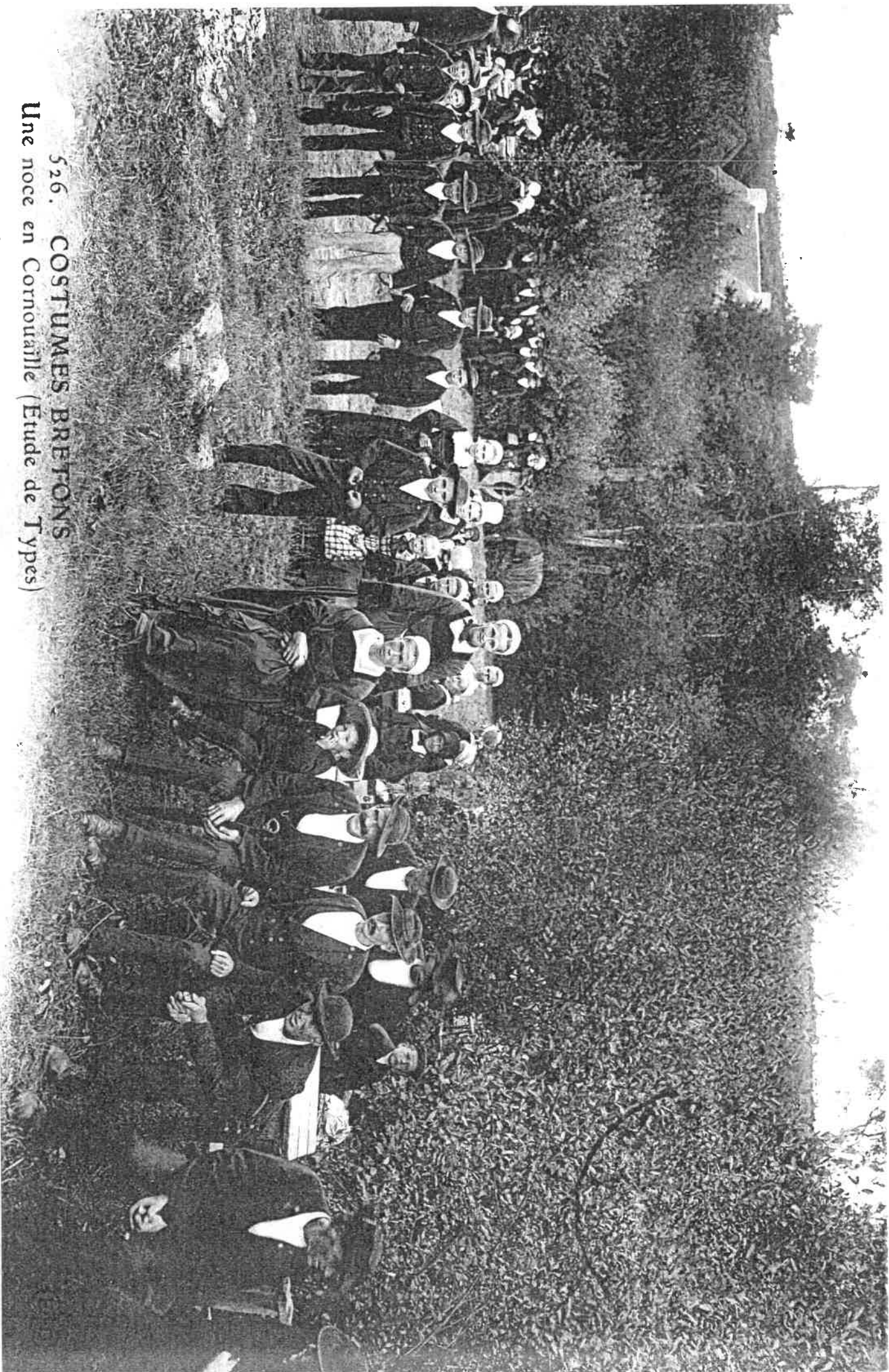


Collection

Musée de la Ville de Paris



339. Une noce de 1500 personnes au Pays de Cornouaille
Le Festin Côte des Hommes



526. COSTUMES BRETONS

Une noce en Cornouaille (Etude de Types)



Noce Bretonne au Pays de CORNOUAILLES. — Groupe de jeunes filles

Quelques Expressions

'Elle a fendu son sabot'

'La barrique s'est fendue'

'Faire la couette avant la moisson'

'Le pignon de la maison s'est écroulé'

'Lorsqu'on va deux cueillir les noisettes, on revient trois à la maison'

La mère soupçonneuse : 'est-ce que tu as fait occasion ?'

'Le chasse-galant', façon dont sont disposés les tisons dans la cheminée et qui codifie l'accord ou le refus du mariage à venir

'La cheminée sur le dos', la personne ne possède rien

'Le charivari', concert de casseroles qui accompagnait les mariés chez eux lorsqu'il s'agissait d'une veuve qui se remariait.

'Lod ar frico' : on ramène leurs parts de far à ceux qui n'ont pas pu venir

'Dan's ar rost' : la garotte précédant le rôti

'An drezen' : le paiement du droit de passage de la corde pour les invités ; il servait souvent à régaler ceux qui n'avaient pu venir à la noce

Le 'prov' : chacun payait sa part de noce (5 francs en 1900 pour les repas tout au long des trois jours de noce)

- *Mme*
à l'entf.
Estag.

pauboy assenti (vrai)
paub. rance toulouze

Civet de l'opéra

Notre St. Vrain

Toujours même

Enlaid

Gâteau assorti

sy d'au sy d'au

Café rousse



PHOTOGRAPHIE

J. Snikar
BREST

77 & 79, Rue de Paris

REPRODUCTIONS & AGRANDISSEMENTS

les clichés sont conservés

RUE DE LA VILLE, BREST

Bibliographie

Mariages en Bretagne Autrefois de Louis Priser (1978 - Edition Libra Sciences à Bruxelles)

Saison de Noces de Patrick De Nieuil (2002 - Editions Le Télégramme)

Site internet : <http://cantonhuelgoat.chez.tiscali.fr/mariage.html>

Remerciements

Aux Aînés de La Feuillée, qui ont ouvert leur mémoire pour nous

A Jacques Thépaut, pour les documents provenant de son excellent site internet concernant l'histoire de notre canton

A Madame Maléa, présidente de l'Association Patrimoine de Botmeur

A Tous ceux qui ont participé au Mariage à l'Ancienne de 2004, et spécialement Monsieur et Madame Bronnec

Travail Collectif réalisé au sein de l'Association An Follod en 2005
par Francine Labeyrie et Janick Madec